Qui sommes-nous ?

L'association Altera existe depuis 2026, issue de la fusion entre l'ADSEA 22, la SEA 35 et l'asfad.

Le service SEVAD fait partie de cette association.
Il est composé de professionnel.les qualifié.es qui travaillent ensemble pour vous accompagner :

- psychologues,
- travailleur.euses sociaux.ales,
- personnel administratif.

L'équipe est encadrée par une responsable de service, sous la direction de la directrice.
Tou.tes sont tenu.es au secret professionnel, selon les articles 226-13 et 14 du Code de procédure Pénale et L221-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

À quoi sert cette mesure ?

Cette mesure sert à mieux comprendre la situation de votre enfant.
Elle permet de :

- s'assurer que votre enfant est en sécurité,
- comprendre son quotidien,
- identifier ce qui peut aider la famille à aller mieux.

→ Notre objectif est de protéger votre enfant et de favoriser son développement.

Nos missions

Notre service est mandaté par la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) des Côtes d'Armor.
→ Notre rôle est de mieux comprendre la situation de votre famille pour aider les services de protection de l'enfance dans leur prise de décision.
Concrètement, nous allons :

- explorer le quotidien de votre enfant (son rythme de vie, sa santé, ses émotions, sa scolarité, sa famille...),
- vérifier s'il existe des difficultés ou un danger pour votre enfant
- observer comment la famille répond à ses besoins (éducation, sécurité, bien-être...),
- adresser des propositions à la CRIP pour l'aider à décider de la suite.



ET TOI, COMMENT TU VAS ?

Qui décide ?
Côtes d'Armor le Département
La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

Qui intervient ?

Psychologues
Travailleurs sociaux
Chef de service

COMMENT ?

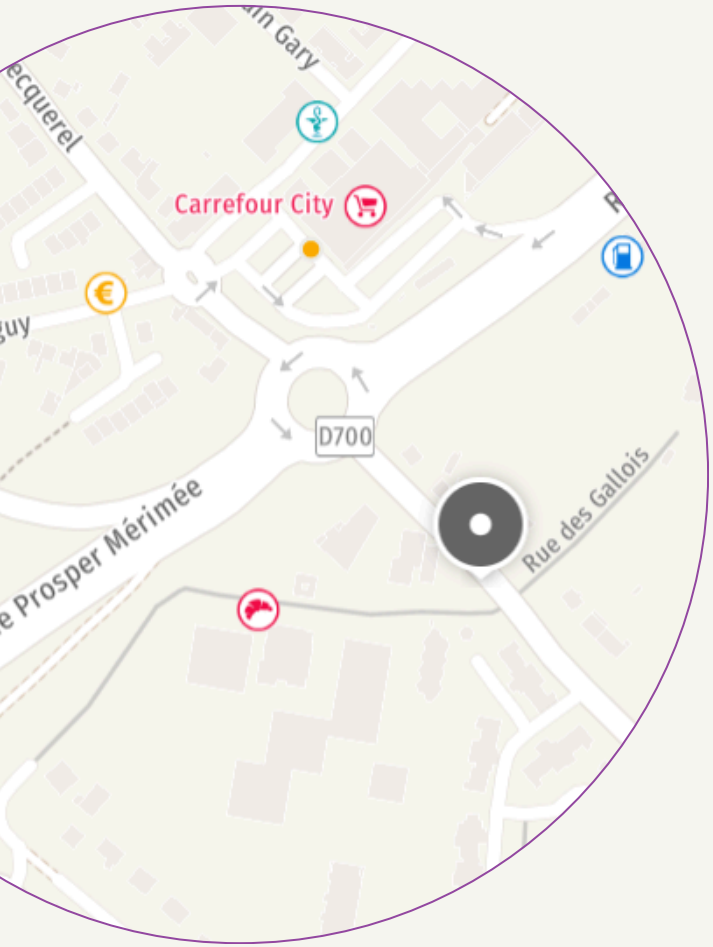

Visite de ta maison


Contact avec ton école


Contact avec ton médecin


Contact avec ta famille


Contact avec tes personnes ressources



sevad@altera-asso.fr

4 rue des Gallois, 22000 SAINT-BRIEUC
Téléphone : 02.96.78.20.00
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Article 375 du code civil
Arrêté de 2011
Loi du 05/03/2007
Droits des usagers et outils de la loi 2002-2

En voiture

- Via RN12
- Sortie Ploufragan - Brezillet
- Suivre direction l'hôpital, puis rue des Gallois





Ce livret d'accueil a été créé pour les parents et les enfants accueillis dans notre service.
Son objectif est de vous expliquer simplement comment nous travaillons et en quoi consiste l'accompagnement proposé par notre équipe.
Nous espérons qu'il vous aidera à mieux comprendre votre situation et le rôle de chacun.
Nous vous encourageons à participer activement à cet accompagnement.

Sabine TOUPET
Directrice

Altera

Les solidarités comme engagement

SEVAD Service d'EValuation
ADministrative